

Interpellation pour sécuriser le chemin de l'école.

La rentrée est là, le Tetris des agendas familiaux a recommencé : c'est David qui amène les enfants à pied le lundi matin, mais le mardi il doit les déposer en voiture à l'UAPE des copains d'abord à 07h30, parce qu'il doit être à Orbe à 8h15. Mercredi Karine va chercher son fils à midi en vélo et Jean-Luc monte à Chantemerles en bus pour prendre ses enfants à la sortie de 15h20. Tânia organise une ligne de pédibus à travers un groupe what's app et se coordonne avec d'autres parents. Ces vies aux agendas complexes s'entremêlent, chacun court d'un point à un autre pour s'assurer en finalité d'une chose, que leurs enfants arrivent sans problème à l'école.

Les plus grands et les plus courageux pourront bientôt faire le chemin seuls ou accompagnés de copains et de copines, c'est d'ailleurs sur ce chemin qu'ils vivront les plus grandes discussions, les aventures les plus formidables, leurs premiers amours ou qu'ils forgeront les amitiés les plus durables.

Pourtant, tout parent redoute ce moment où les enfants iront seuls à l'école avec un obstacle que tous redoutent : traverser la grande route. Que ce soit Reinier, Lavaux, Ramuz, Général Guisan, les grosses artères trafiquées ne manquent pas à Pully, les traversées sûres beaucoup moins.

A Pully il existe des lignes pédibus et des parcours UAPE/APEMS – école qui dessinent les grands itinéraires utilisés par les enfants pour rejoindre les établissements scolaires. Il est donc possible d'identifier les aménagements à sécuriser. Des patrouilleurs scolaires peuvent être rapidement et provisoirement déployés pour répondre à une nécessité urgente. A long terme, la circulation peut être pacifiée à travers des zones 30 ou des zones de rencontre, voir gérée avec des carrefours à feux.

Mais pour l'heure peu de ces outils de « l'aménagiste – futé » n'ont été déployés pour rendre le chemin de l'école sûr et convivial.

L'interpellation déposée devant ce Conseil est donc la suivante :

- La Municipalité de Pully a-t-elle recensé les itinéraires principaux utilisés par les élèves ?
- La Municipalité de Pully peut-elle mettre en place des patrouilleurs scolaires le long de ces itinéraires ?
- La Municipalité de Pully envisage-t-elle de créer carrefours à feux sur les passages piétons traversant les grandes artères ?
- La Municipalité de Pully envisage-t-elle d'aménager en zone 30 ou en zone de rencontre les avenues et rues situées sur ces parcours scolaires et à proximité des écoles ?
- Enfin, la Municipalité peut-elle proposer une véritable alternative à la dépose d'enfants en voiture ? En demandant, par exemple, aux APEMS de proposer un accompagnement sur les itinéraires empruntés par les élèves ?

Ces questions sont le reflet des interrogations que se posent encore aujourd'hui de nombreux parents cherchant des solutions alternatives à la voiture et à l'encombrement des abords des écoles.

Dimitri Simos